

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B(78) vers B » DU PERMIS DE CONDUIRE

I - Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule uni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

II - Les candidats éligibles :

La formation peut être suivie par les personnes ayant obtenues le permis de catégorie B en boîte automatique depuis au moins 6 mois.

III - Les véhicules utilisés :

Véhicule de catégorie B, à changement de vitesses manuel.

Véhicule appartenant à l'établissement.

IV - Le déroulement de la formation :

- La formation dure 7 heures, est pratique et individuelle.
- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B en cours de validité.
- La formation comprend des apports théoriques dispensés à bord du véhicule.
 - La séquence en circulation faible ou nul, limitée à une heure peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

V - Attestation :

- A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie B à vitesses manuel qu'à compter du jour où le candidat est en possession du titre de conduire définitif.

AUTO-ÉCOLE

G. Clem



22 rue Georges Clemenceau

77430 CHAMPAGNE-SUR-SEINE

☎ 01 75 15 60 71 - 📞 06 84 80 29 86

N° AGREMENT : E2007700030

- SIRET : 85176442300022

- SIREN : 851764423

